

Sommaire des notions

Partie n° 1: Prophète & esclavage : un comportement explicite.....	2
Pt n° 1 - Le prophète avait ses propres esclaves.....	2
Pt n° 2 - L'esclavage vu par le prophète : une abolition impossible.....	2
Pt n° 3 - Le prophète à lui même rendu des gens en esclavage.....	2
Pt n° 4 - Le prophète annule l'affranchissement.....	3
Partie n° 2: La condition générale de l'esclave.....	3
Pt n° 1 - Hiérarchie esclavagiste, un fait réel.....	3
Pt n° 2 - L'esclave, une récompense de butin.....	3
Pt n° 3 - le montant de L'esclave n'est pas imposable.....	3
Pt n° 4 - L'esclave paye des impôts.....	3
Pt n° 5 - Ne pas battre son esclave.....	4
Partie n° 3: La libération de l'esclave.....	4
Pt n° 1 - La récompense de ne pas libérer l'esclave.....	4
Pt n° 2 - Libération de l'esclave : pas de directives claires et univoques.....	4
Pt n° 3 - La libération de l'esclave dépend de la volonté du maître.....	4
Pt n° 4 - L'esclave peut être affranchis a moitié.....	4
Partie n° 4: Les obligations du maître sur l'esclave.....	5
Pt n° 1 - L'obligation d'habillement.....	5
Partie n° 5: L'abus de l'esclave : un comportement acté et prophétique.....	5
Pt n° 1 - Autorisation d'avoir des relations sexuelles avec l'esclave.....	5
Pt n° 2 - viol et esclaves :.....	5
Pt n° 3 - Exhibitionnisme autorisé.....	6
Partie n° 6: L'esclave, un statut si convoité.....	6
Pt n° 1 - Abu Huraira : une volonté de devenir esclave.....	6
Partie n° 7: Violences sur l'esclave.....	6
Pt n° 1 - Fouetter son esclave.....	6
Partie n° 8: Le racisme esclavagiste en islam.....	6
Pt n° 1 - Deux noirs pour un blanc : les deux font la pairs.....	6

Partie n° 1: Prophète & esclavage : un comportement explicite

Pt n° 1 - Le prophète avait ses propres esclaves

- **Bokhari n° 5433** : Narré par Anas : "Le messager d'Allah est allé à la maison de son esclave tailleur, et on lui a offert un plat de gourde dont il a commencé à manger. J'ai aimé manger de la gourde depuis que j'ai vu le messager d'Allah la manger."
- **Bokhari n° 1818** : (Abu Bakr) a commencé à le battre (l'esclave de Bakr) pendant que l'apôtre d'Allah souriait et disait : "Regardez cet homme qui est dans l'état sacré, que fait-il?"

Pt n° 2 - L'esclavage vu par le prophète : une abolition impossible

- **Bukhari n° 448** : Le Messager d'Allah (ﷺ) a envoyé quelqu'un vers une femme en lui disant de « Ordonner à son esclave, charpentier, de préparer une chaire en bois sur laquelle il pourra s'asseoir ».
- Le prophète avait ses propres esclaves, nombreuses furent-elles. (From Bharata to India, Agarwal, p. 251)

Muhammad had many male and female slaves but he purchased more slaves than he sold; he once sold one black slave for two (Muslim 3901) for money and he was thus a slave trader, Bukhari (34:351). Muhammad's male slaves included: Yakan Abu Sharh, Aflah, Ubayd, Dhakwan, Tahman, Mirwan, Hunayn, Sanad, Fadala Yamamin, Anjasha al-Hadi, Mad'am, Karkara, Abu Rafi', Thawban, Ab Kabsha, Salih, Rabah, Yara Nubyan, Fadila, Waqid, Mabur, Abu Waqid, Kasam, Abu 'Ayb, Abu Muwayhiba, Zayd Ibn Haritha, and also a black slave called Mahran, who was re-named (by Muhammad) Safina ('ship'). Muhammad's female Slaves included: Salma Um Rafi, Maymuna, Khadra, Radwa, Razina, Um Damira, Rayhana, Mary the Coptic, and several others. Slavery permeates

Pt n° 3 - Le prophète à lui même rendu des gens en esclavage

- **Bukhari n° 512** : Le Prophète (ﷺ) a offert la prière du Fajr près de Khaibar alors qu'il faisait encore noir, puis a dit : « Allahu-Akbar ! Khaibar est détruit, car chaque fois que nous nous approchons d'une nation (hostile) ceux qui ont été prévenus." Puis les habitants de Khaibar sont sortis en courant sur les routes. Le Prophète (ﷺ) fit tuer leurs guerriers, leur progéniture et leur femme emmenées en captivité. Safiya était parmi les captifs, elle est d'abord venue dans la part de Dahya Alkali mais plus tard elle a appartenu au Prophète. Le Prophète (ﷺ) fit de son affranchissement son « Mahr
- **Bukhari n° 367** : Dihya est venu et a dit : « O Prophète d'Allah ! Donnez-moi une esclave des captifs.' Le Prophète a dit, 'Allez et prenez n'importe quelle fille esclave.' Il a emmené Safiya bint Huyai. Un homme vint voir le Prophète (ﷺ) et dit : « O Messenger d'Allah (ﷺ) ! Vous avez

donné Safiya bint Huyai à Dihya et elle est la maîtresse en chef des tribus de Quraidha et d'An-Nadir et elle ne convient qu'à vous. Alors le Prophète (ﷺ) a dit, 'Amenez-le avec elle.' Alors Dihya est venue avec elle et quand le Prophète (ﷺ) l'a vue, il a dit à Dihya, 'Prenez n'importe quelle fille esclave autre qu'elle des captifs.' Anas a ajouté : Le Prophète (ﷺ) l'a alors affranchie et l'a épousée.

Pt n° 4 - Le prophète annule l'affranchissement

Bukhari n° 2415 Un homme a affranchi un esclave et il n'avait pas d'autre propriété que cela, alors le Prophète (la paix soit sur lui) a annulé l'affranchissement (et a vendu l'esclave pour lui). Nu'aim bin Al-Nahham lui a acheté l'esclave.

Bukhari n° 2141 : Un homme a décidé qu'un de ses esclaves serait affranchi après sa mort et plus tard il avait besoin d'argent, alors le Prophète (ﷺ) a pris l'esclave et a dit : « Qui m'achètera cet esclave ? Nu'aim bin 'Abdullah l'a acheté pour tel et tel prix et le Prophète (ﷺ) lui a donné l'esclave.

Bukhari n° 6716 Jabir a dit : Un homme Ansari a fait de son esclave un Mudabbar et il n'avait pas d'autre propriété que lui. Lorsque le Prophète (ﷺ) entendit parler de cela, il dit (à ses compagnons) : « Qui veut l'acheter (c'est-à-dire l'esclave) pour moi ? Nu'aim bin An-Nahham l'a acheté pour huit cents dirhams. J'ai entendu Jabir dire : « C'était un esclave copte qui est mort la même année.

Partie n° 2: La condition générale de l'esclave

Pt n° 1 - Hiérarchie esclavagiste, un fait réel

S. 2, v. 221 : Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice

Pt n° 2 - L'esclave, une récompense de butin

S. 33, v. 50 : Ô Prophète ! Nous t'avons rendue licites tes épouses à qui tu as donné leur mahr (dot), ce que tu as possédé légalement parmi les captives qu'Allah t'a destinée

Pt n° 3 - le montant de L'esclave n'est pas imposable

Bukhari n° 1463 Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Il n'y a pas de Zakat ni sur un cheval ni sur un esclave appartenant à un musulman.

Pt n° 4 - L'esclave paye des impôts

Bukhari n° 1504 : Le Messager d'Allah (ﷺ) a imposé à tous les esclaves ou musulmans libres, hommes ou femmes, de payer un Sa' de dattes ou d'orge comme Zakat-ul-Fitr.

Pt n° 5 - Ne pas battre son esclave

Muslim n° 1657 : Je t'ai fait de la peine. Il a dit : Non. Mais il (Ibn Umar) a dit : Vous êtes libre. Il a alors saisi quelque chose de la terre et a dit : Il n'y a aucune récompense pour moi même au poids égal à cela. J'ai entendu le Messager d'Allah (ﷺ) dire : Celui qui bat un esclave sans faute reconnaissable de sa part ou le gifle (sans faute grave), alors l'expiation est qu'il doit le libérer.

Partie n° 3: La libération de l'esclave

Pt n° 1 - La récompense de ne pas libérer l'esclave

- Bokhari n° 2592 : l'esclave libérée d'Ibn `Abbas, que Maimuna bint Al-Harith lui a dit qu'elle avait affranchi une esclave sans prendre la permission du Prophète. Le jour où ce fut son tour d'être avec le Prophète, elle dit : « Sais-tu, ô Messager d'Allah (ﷺ), que j'ai affranchi ma servante ? Il a dit : « L'avez-vous vraiment ? Elle a répondu par l'affirmative. Il a dit : « **Vous auriez obtenu plus de récompense si vous l'aviez donnée (c'est-à-dire l'esclave) à l'un de vos oncles maternels**

Pt n° 2 - Libération de l'esclave : pas de directives claires et univoques

- S. 2, v. 177 : La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux prophètes, de donner de son bien, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs indigents et **à ceux qui demandent l'aide et pour délier les jougs**

- S. 90, v. 12 & 13 : Et qui te dira ce qu'est la voie difficile? C'est délier un joug [affranchir un esclave]

Bukhari n° 5083 : Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit, tout homme qui a une esclave qu'il éduque correctement, enseigne les bonnes manières, l'affranchit et l'épouse, **obtiendra une double récompense**¹ Et si un homme parmi les gens des Ecritures croit en son propre prophète et alors croit en moi aussi, il recevra (aussi) une double récompense Et tout esclave qui remplit son devoir envers son maître et envers son Seigneur, recevra (aussi) une double récompense."

Pt n° 3 - La libération de l'esclave dépend de la volonté du maître

- S. 24, v. 33 : Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier, cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par Sa grâce. Ceux de vos esclaves qui cherchent un contrat d'affranchissement, concluez ce contrat avec eux si vous reconnaissez du bien en eux

Pt n° 4 - L'esclave peut être affranchis a moitié

Bukhari n° 2491 : Ibn Umar a dit : « Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit : « Si l'un affranchit sa part d'un esclave possédé en commun, et peut se permettre le prix des autres parts selon le prix adéquat de l'esclave, l'esclave sera complètement affranchi ; sinon il sera partiellement affranchi. (Aiyub, un sous-narrateur n'est pas sûr que le

¹ Que signifie « une double récompense » ? Il y aura un double maître ? Un double paradis ?

dicton "... sinon il sera partiellement affranchi" a été prononcé par Nafi' ou le Prophète.

Partie n° 4: Les obligations du maître sur l'esclave

Pt n° 1 - L'obligation d'habillement

Partie n° 5: L'abus de l'esclave : un comportement acté et prophétique

Pt n° 1 - Autorisation d'avoir des relations sexuelles avec l'esclave

S. 23, v. 5 : (...) Sauf avec leurs femmes et leurs esclaves, car celles-ci leur sont licites

- S. 4, v. 3 : si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez.

- S. 70, v. 28. 29 & 30 : car vraiment, il n'y a nulle assurance contre le châtement de leur Seigneur; et qui se maintiennent dans la chasteté et n'ont pas de rapports qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent car dans ce cas, ils ne sont pas blâmables,

Pt n° 2 - viol et esclaves :

- **Bokhari n° 5210** : Nous avons des femmes captives dans le butin de guerre et nous faisons des coïts interrompus avec elles. Nous avons donc interrogé le Messager d'Allah à ce sujet et il a dit : « Faites-vous vraiment cela ? répétant la question trois fois, "Il n'y a pas d'âme qui soit destinée à exister mais qui viendra à l'existence, jusqu'au Jour de la Résurrection." »

Mohamed approuve les relations non consenties avec les femmes

- **Bokhari n° 4138** : Ainsi, lorsque nous avons eu l'intention de faire le coït nous interrompant, nous avons dit : « Comment pouvons-nous faire le coït interrompu avant de demander au Messager d'Allah (paix et bénédiction d'Allah sur lui) qui est présent parmi nous ? » Nous (lui) avons posé des questions à ce sujet et il a dit : « Il vaut mieux que vous ne le fassiez pas, car si une âme (jusqu'au Jour de la Résurrection) est prédestinée à exister, elle existera »

- **Muslim n° 1439** : J'ai une esclave qui est notre servante et elle porte de l'eau pour nous et j'ai des relations sexuelles avec elle, mais je ne veux pas qu'elle conçoive. Il a dit : Pratiquez 'azl, si vous le souhaitez, mais ce qui est décrété pour elle lui viendra. La personne est restée en arrière (pendant un certain temps) puis est venue et a dit : La fille est tombée enceinte, après quoi il a dit : Je vous ai dit que ce qui avait été décrété pour elle lui viendrait.

- **An-Nasai 3363** « Le Prophète a rendu un jugement concernant un homme qui avait eu des relations sexuelles avec l'esclave de sa femme : « **S'il l'a forcée, alors elle est libre, et il doit donner à sa maîtresse un esclave similaire en remplacement** ; si elle lui a obéi en cela, alors elle lui appartient, et il doit donner à sa maîtresse un esclave similaire en remplacement." »

Pt n° 3 - Exhibitionnisme autorisé

Abu Dawud n° 4017 : J'ai dit : Messenger d'Allah, à qui devons-nous cacher nos parties intimes et à qui pouvons-nous les montrer ? Il répondit : cachez vos parties intimes sauf à votre femme et à qui vos mains droites possèdent (esclaves).

J'ai alors demandé : Messenger d'Allah, (que devons-nous faire), si les gens sont rassemblés ?

Il répondit : S'il est en votre pouvoir que personne ne le regarde, alors personne ne devrait le regarder.

J'ai alors demandé : Messenger d'Allah si l'un de nous est seul, (que doit-il faire) ?

Il répondit : Allah a plus le droit que les gens qu'on lui montre de la timidité.

Partie n° 6: L'esclave, un statut si convoité

Pt n° 1 - Abu Huraira : une volonté de devenir esclave

- Bukhari n° 2548 : Le Messenger d'Allah (ﷺ) a dit : "Un esclave pieux reçoit une double récompense." Abu Huraira a ajouté : Par lui entre les mains de qui mon âme est sans le Jihad (c'est-à-dire les batailles saintes), le Hajj et mon devoir de servir ma mère, j'aurais aimé mourir en tant qu'esclave.

Partie n° 7: Violences sur l'esclave

Pt n° 1 - Fouetter son esclave

- Bukhari n° 5204 : Le Prophète (ﷺ) a dit : "Aucun de vous ne devrait flageller sa femme comme il flagelle une esclave, puis avoir des relations sexuelles avec elle dans la dernière partie de la journée."

Partie n° 8: Le racisme esclavagiste en islam

Pt n° 1 - Deux noirs pour un blanc : les deux font la pairs

Muslim n° 3901 : Jabir (qu'Allah soit satisfait de lui) a rapporté :

Il est venu un esclave et a prêté allégeance à l'Apôtre d'Allah (ﷺ) sur la migration ; il (le Saint Prophète) ne savait pas qu'il était un esclave. Puis vint son maître et le réclama, après quoi l'apôtre d'Allah (ﷺ) dit : Vends-le-moi. Et il l'a acheté pour deux esclaves noirs, et il n'a ensuite pris allégeance à personne jusqu'à ce qu'il lui ait demandé s'il était un esclave (ou un homme libre)